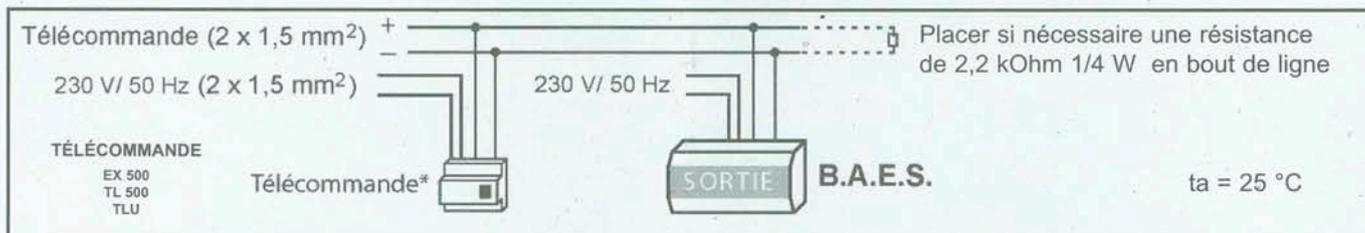


NOTICE D'EMPLOI ET D'ENTRETIEN

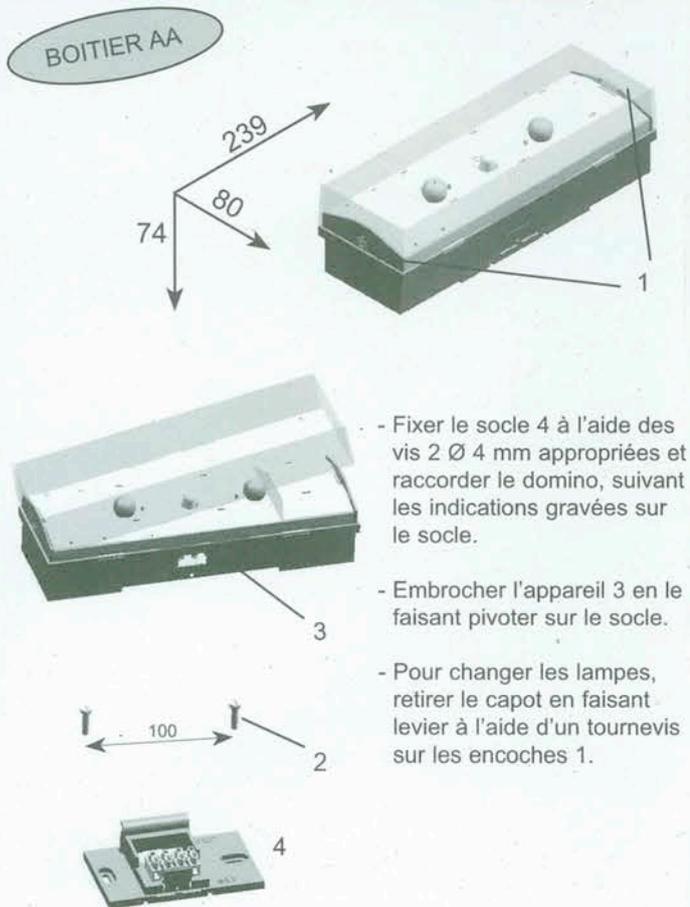
Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité (B.A.E.S.)

Série STD Incandescent

1 SCHÉMA DE BRANCHEMENT

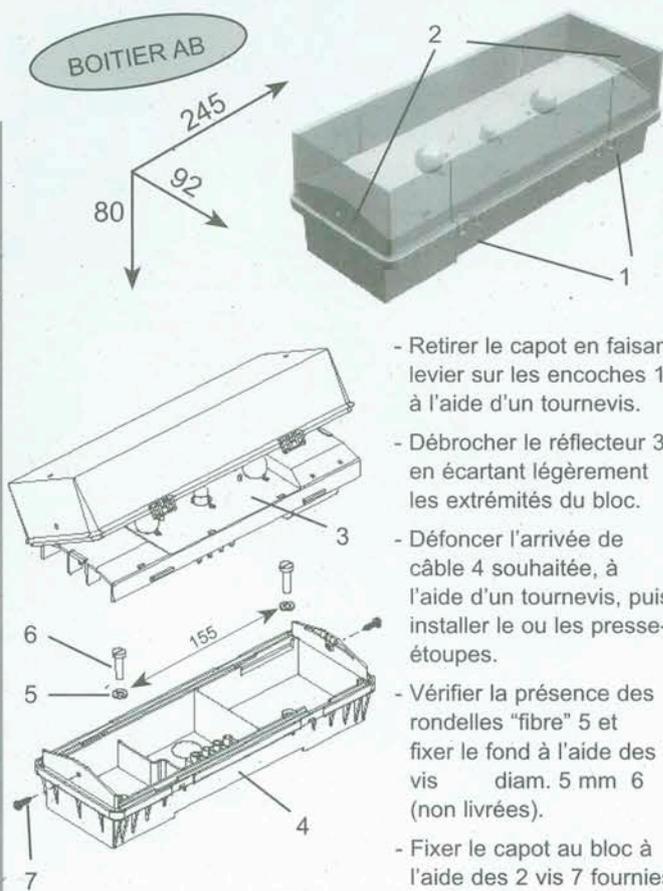


2 FIXATION ET RACCORDEMENT



- Fixer le socle 4 à l'aide des vis 2 Ø 4 mm appropriées et raccorder le domino, suivant les indications gravées sur le socle.
- Embrocher l'appareil 3 en le faisant pivoter sur le socle.
- Pour changer les lampes, retirer le capot en faisant levier à l'aide d'un tournevis sur les encoches 1.

Attention : En cas d'utilisation des entrées de câbles défonçables et afin de permettre un embrochage correct, veiller à installer le socle à 3 cm minimum de toute arrête.



- Retirer le capot en faisant levier sur les encoches 1 à l'aide d'un tournevis.
- Débrocher le réflecteur 3 en écartant légèrement les extrémités du bloc.
- Défoncer l'arrivée de câble 4 souhaitée, à l'aide d'un tournevis, puis installer le ou les presse-étoupes.
- Vérifier la présence des rondelles "fibre" 5 et fixer le fond à l'aide des vis diam. 5 mm 6 (non livrées).
- Fixer le capot au bloc à l'aide des 2 vis 7 fournies.

- **Nota :** Dans le cas d'une installation en extérieur, ou dans un local très humide, il est recommandé d'installer l'appareil, presse-étoupe vers le bas.
- Il est possible de monter un presse-étoupe supplémentaire (non livré) identique à celui fourni.

3 ENTRETIEN

L'ensemble de l'installation d'Eclairage de Sécurité doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'essais périodiques, conformément au règlement de sécurité. Dans le cadre de l'entretien des appareils, nous conseillons :

- Le nettoyage régulier de la vasque et du réflecteur.
- Dans le cas où l'autonomie du bloc ne satisfait pas à la durée assignée de fonctionnement (1 heure pour les B.A.E.S.), les accumulateurs doivent impérativement être remplacés par une personne qualifiée.
- En cas de remplacement, les caractéristiques des lampes et accumulateurs spécifiées sur la notification d'admission correspondant à l'appareil, doivent être scrupuleusement respectées.



"Les accumulateurs au Cadmium-Nickel ou au plomb qui équipent ces produits peuvent être nocifs pour l'environnement", (Décret n°99-374 du 12 mai 1999), ils doivent être recyclés.

4 FONCTIONNEMENT

SIMULATION D'UNE COUPURE DE L'ALIMENTATION NORMALE :

Cette simulation peut s'effectuer à l'aide de la télécommande en basculant l'interrupteur sur "ALLUMAGE" pendant au minimum 3 secondes. Les lampes de secours doivent alors s'allumer. Le bloc repassera automatiquement à l'état de veille dès le relâchement de l'interrupteur de télécommande.

MISE A L'ÉTAT DE REPOS :

Afin de préserver les fonctionnalités du bloc dès le retour de l'alimentation en cas de coupure volontaire prolongée du secteur (plus de 10 minutes), il est recommandé de mettre l'installation à l'état de repos, à l'aide de la télécommande :

- Après la coupure de l'alimentation, basculer l'interrupteur de la télécommande sur "EXTINCTION" pour mettre les blocs à l'état de repos.
- L'état de veille sera automatiquement restauré dès la réapparition du secteur.

5 CARACTÉRISTIQUES

Références	Boîtier	Numéro Homolog.	Tension assignée	classe électrique	flux à 5' (lumens)	flux à 1h (lumens)	IP	IK	Type (incan. / fluo P/ fluo NP)	Normes de référence						Accus NiCd autorisés			lampe de veille	lampe de secours
										NFEN 60598.1	NFEN 60598.2.22	NFC 71800	NFC 71801	NFC 71820	NFC 71805	Pack 5 * 1,2 V - 1,6/1,7 Ah SAFT - VTCs HC Ref. 800092	Pack 5 * 1,2 V - 1,7 Ah SAFT - VNTCs U Ref. 800092N	Pack 5 * 1,2 V - 1,7 Ah BYD D-SC 1700H		
STD 65 C	AA	T00 002	230 V / 50 Hz	2	60	45	42	07	incan.	X	X	X				1	1	1	1	2
STD 65 C ES	AB	T01 001	230 V / 50 Hz	2	60	45	66	10	incan.	X	X	X				1	1	1	1	2

6 GARANTIE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE :

COOPER SECURITE SAS garantit le bon fonctionnement des blocs pendant une durée de deux ans aux conditions générales ci-dessous (la date de fabrication faisant foi).

- 1- Garantie totale pièces et main d'oeuvre, à l'exception des LAMPES et FUSIBLES.
- 2 - Tout bloc défectueux sera retourné franco de port à COOPER SECURITE SAS - Parc Européen d'Entreprises-II - Rue Beethoven - BP 184 - 63204 RIOM Cedex.

Les blocs remplacés ou réparés au titre de la garantie seront réexpédiés franco de port.

LA GARANTIE EST NULLE :

- 1 - En cas de transformation, modification ou réparation en dehors des ateliers COOPER SECURITE SAS.
- 2 - Si le non fonctionnement est dû à une mauvaise utilisation ou à un mauvais branchement.

